



COLLOQUE NATIONAL

Les nouvelles perspectives en rédaction législative

9 & 10 septembre 2004
Édifices du Parlement
(Ottawa)



INSTITUT CANADIEN
D'ADMINISTRATION
DE LA JUSTICE

L'Institut canadien d'administration de la justice participe à l'avancement et à l'amélioration de l'administration de la justice en desservant la communauté spécialisée en rédaction juridique. Il organise des conférences de rédaction juridique qui sont une source de perfectionnement pour les spécialistes en rédaction législative de l'ensemble du Canada.

FORMULE D'INSCRIPTION

Les nouvelles perspectives en rédaction législative

9 & 10 septembre 2004
Édifices du Parlement
(Ottawa)

POUR S'INSCRIRE,

Compléter et retourner le formulaire avec votre paiement:

Institut canadien d'administration de la justice
Faculté de droit, Université de Montréal
Cp 6128, succ. « Centre-ville »
3101, chemin de la Tour, bureau 3421
Montréal (Québec) H3C 3J7
Tél.: (514) 343-6157 Téléc.: (514) 343-6296
Courriel: icaj@ciaj-icaj.ca <http://www.ciaj-icaj.ca>

Nom: _____ Prénom: _____

Titre: _____

Adresse: _____

Code postal: _____ Courriel: _____

Tél: _____ Téléc: _____

Je parle le français _____ l'anglais _____ les deux _____

(Les services d'interprétation simultanée sont offerts pendant la durée du colloque.)

Frais d'inscription :

Pour les membres de l'ICAJ: **495\$** Pour les non-membres: **595\$**
(Déjeuners et réception inclus en plus du matériel distribué au colloque.)

Paiement

par chèque En Route Visa Mastercard sur facture

N° Compte _____ Date d'expiration _____

Signature _____

HÉBERGEMENT : Un nombre limité de chambres a été réservé à l'Hôtel Fairmont Château Laurier, 1, rue Rideau, Ottawa (On) K1N8S7 [Tél: 1-866-540-4410 ou (613) 241-1414, Téléc.: (613) 562-7030, site: www.fairmont.com] au tarif de 147 \$ en occupation simple ou double (taxes non incluses). Les participants sont priés de faire leurs propres réservations avant le 12 août 2004 pour se prévaloir de ce tarif.

FRAIS D'ANNULATION : Les demandes de remboursement doivent être remises par écrit à l'ICAJ. Des frais d'annulation de 50\$ seront perçus sur toute demande d'annulation.

L'ICAJ collabore également avec des partenaires clés, tels l'Association des conseillers parlementaires au Canada, l'Association des conseillers législatifs au Canada, ainsi que d'autres associations professionnelles connexes.

Êtes-vous membre de l'Institut canadien d'administration de la justice?

Devenez-le maintenant!

Cotisations et catégories de membres

Membre souscripteur **145\$**

Cette catégorie permet de recevoir, sur demande, une copie gratuite des textes présentés aux conférences de l'ICAJ

Membre régulier **85\$**

(Les frais d'inscription pour chacune des deux catégories peuvent être remboursables à partir des allocations accordées à cet effet par certaines institutions.)

Retraité(e)s ou Étudiant(e)s **45\$**

Une carte de membre et un reçu seront émis sur réception du paiement de la cotisation.

Donateur **150+\$**

Plutôt que d'adhérer comme membre, vous pouvez faire un don. Vous obtenez alors un reçu d'impôt pour don charitable (No. d'enregistrement 10686 1529 RR 0001).

Les donateurs, les membres réguliers, les retraité(e)s et les étudiant(e)s reçoivent notre bulletin périodiquement.

Je veux devenir membre

Oui Non
(voir la catégorie cochée ci-haut)

Le paiement est inclus avec les frais d'inscription

Oui Non
(facturer svp)

Pour plus de renseignements sur l'ICAJ, comment servir l'Institut et sur les avantages de votre adhésion, veuillez communiquer avec nous en personne ou visiter le site web à <http://www.ciaj-icaj.ca>



JEUDI 9 SEPTEMBRE

Salle 200 (Édifice de l'Ouest)

8 H 30 INSCRIPTION

9 H 00

MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DU COLLOQUE

Katharine MacCormick, première conseillère législative, Ministère de la Justice du Canada, et coprésidente du comité de rédaction juridique de l'ICAJ, Ottawa

Judith Keating, c.r., première conseillère législative, gouvernement du Nouveau-Brunswick, Fredericton

9 H 15

DÉONTOLOGIE ET RÉDACTION

Quelles sont les obligations qui s'imposent au rédacteur législatif sur le plan de l'éthique, que ce soit en tant que membre d'une profession juridique (avocat ou notaire), fonctionnaire à l'emploi du Parlement ou du gouvernement ou consultant du secteur privé ? Envers qui ces obligations existent-elles (qui est le client) ? Les conflits d'intérêt, la confidentialité, les normes de conduite.

Introduction **Pierre Charbonneau**, notaire, Direction générale des affaires juridiques et législatives, Ministère de la Justice du Québec, Québec

Conférenciers **Louis Sormany**, secrétaire adjoint à l'éthique et à la législation, Conseil exécutif, Gouvernement du Québec, Québec

Deborah McNair, avocate ministérielle, Ministère de la Justice du Canada, Ottawa

Beverley G. Smith, professeur émérite, Faculté de droit, Université du Nouveau-Brunswick, Frédéricton

PÉRIODE DE QUESTIONS

10 H 30 PAUSE

11 H 00

DÉONTOLOGIE ET RÉDACTION : ÉTUDE DE CAS

Animatrice principale

Deborah McNair, avocate ministérielle, Ministère de la Justice du Canada, Ottawa

en collaboration avec

Louis Sormany, secrétaire adjoint à l'éthique et à la législation, Conseil exécutif, Gouvernement du Québec, Québec

Beverley G. Smith, professeur émérite, Faculté de droit, Université du Nouveau-Brunswick, Frédéricton

12 H 00 DÉJEUNER

13 H 30

DE NOVICE À EXPERT

Comment s'effectue l'apprentissage des rédacteurs législatifs novices pour les rendre experts. Études récentes sur le rendement des novices et des experts et l'apprentissage chez les professionnels. Les courants actuels de perfectionnement et leurs incidences sur les services législatifs.

Introduction **Laura Hopkins**, conseillère législative, Ministère du Procureur général de l'Ontario, Toronto, et professeure invitée, Faculté de droit, University of Western Ontario, London

Conférencière **Erika Abner**, avocate et candidate au doctorat, Études supérieures, Ontario Institute for Studies in Education, Université de Toronto, Toronto

Panel À confirmer

PÉRIODE DE QUESTIONS

14 H 45 PAUSE

15 H 15

PERSPECTIVES DES INSTANCES JUDICIAIRE, LÉGISLATIVE ET EXÉCUTIVE

Le point de vue de la magistrature, du législateur et de l'Administration sur le rôle du rédacteur législatif. Quelles sont les qualités essentielles d'un bon rédacteur? Ses compétences influent-elles sur le texte de la loi et, en fin de compte, sur son interprétation ou sa mise en application ?

Présidence **Judith Keating**, c.r., première conseillère législative, gouvernement du Nouveau-Brunswick, Fredericton

Panel **L'hon. Michel Bastarache**, juge de la Cour suprême du Canada, Ottawa

Paul Bégin, ancien ministre de la Justice du Québec, Québec

Louis Borgeat, secrétaire général associé à la législation, Conseil exécutif, Gouvernement du Québec, Québec

17 H 15

Réception conjointe du Président du Sénat et du Président de la Chambre des Communes dans le Hall d'honneur (Édifice du Centre)

VENDREDI 10 SEPTEMBRE

Salle 200 (Édifice de l'Ouest)

9 H 00

LE MÉDIUM EST ENCORE LE MESSAGE

L'accès aux textes législatifs ne dépend pas seulement de la qualité de la rédaction. Les aspects formels du document comptent aussi pour beaucoup dans l'efficacité de la communication législative. Deux expertes en conception de documents viennent nous proposer quelques pistes à explorer.

Introduction **Philippe Hallée**, avocat-conseil, Direction des services législatifs, Ministère de la Justice du Canada, Ottawa

Conférencières **Karen Schriver**, présidente, KSA Document Design and Research, Pittsburgh

Lucie Lacava, présidente, Lacava Design, Montréal

10 H 15 PAUSE

10 H 45

LES MAÎTRES... À L'ŒUVRE !

Quels sont les éléments communs à toutes les lois bien faites? De quelle liberté de manœuvre dispose le rédacteur législatif? Quatre experts tenteront chacun de répondre à ces questions, et à quelques autres, en montrant comment ils ont révisé un même texte qui souffrait de lacunes au départ. Un juriste de common law et un juriste de droit civil rédigeront chacun de manière indépendante pendant qu'un anglophone et un francophone en feront une version en équipe. Le génie peut-il être pluriel? Qui sera votre légiste vedette?

Introduction **Mark Audcent**, rédacteur législatif et conseiller parlementaire, Sénat du Canada, Ottawa

Panel de quatre rédacteurs législatifs

Jean-Paul Chapdelaine, avocat-conseil, Direction des services législatifs, Ministère de la Justice du Canada, Ottawa

Edgar Schmidt, avocat-conseil, Direction des services législatifs, Ministère de la Justice du Canada, Ottawa

Corinne Swystun, conseillère législative, Ministère du Procureur général de la Colombie-Britannique, Victoria
Rédacteur législatif à confirmer

12 H 00 DÉJEUNER

13 H 30

TECHNIQUES DE RÉDACTION

COMMENT MIEUX EXPRIMER LA NORME LÉGISLATIVE?

À partir d'exemples pratiques, remis vendredi matin aux participants, chaque groupe analysera les techniques de rédaction utilisées pour communiquer le contenu de la loi de façon efficace. Il sera question de style législatif, entre autres, du degré de généralité et de précision, de l'organisation du texte et de son découpage, ainsi que des techniques de renvoi.

Animateurs en séances simultanées

Coordonnées par

Nicole Fernbach, présidente, Juricom, Montréal

Janet Erasmus, rédactrice législative, Ministère du Procureur général du gouvernement de la Colombie-Britannique, Victoria

David Elliott, avocat, éditeur en chef, *Clarity*, Edmonton

Richard Tremblay, coordonnateur, Groupe développement et formation en légistique, Direction de la législation gouvernementale, Ministère de la Justice du Québec, Québec

14 H 30 PAUSE

15 H 00

QUI A LE DERNIER MOT EN INTERPRÉTATION LÉGISLATIVE?

Les tribunaux judiciaires accordent un poids variable aux interprétations données par les ministères ou organismes du gouvernement dans l'application des lois qui les concernent. Comment les rédacteurs peuvent-ils tenir compte de ces rôles interprétatifs coexistants et de la possibilité de multiples interprétations qui en découle?

Introduction **John Mark Keyes**, directeur, Orientations et perfectionnement législatifs, Ministère de la Justice du Canada, Ottawa

Conférenciers **Ann Chaplin**, avocate, Section du droit administratif et constitutionnel, Ministère de la Justice du Canada, Ottawa

Suzanne Comtois, professeure, Faculté de droit, Université de Sherbrooke, Sherbrooke

L'honorable Thomas A. Cromwell, juge à la Cour d'appel de la Nouvelle-Écosse, Halifax

16 H 00

QUESTIONS & RÉPONSES

16 H 30

CLÔTURE DU COLLOQUE

Peter J. Pagano, c.r., premier conseiller législatif, Gouvernement de l'Alberta, et coprésident du comité de rédaction juridique de l'ICAJ, Edmonton

UNE EXPOSITION DES OUTILS DE RÉDACTION
est présentée sous la direction de Nicole Fernbach, jurilinguiste et présidente de Juricom à Montréal